

222C0285
FR0013482791-FS0066

3 février 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NACON
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 février 2022, la société en nom collectif BNP Paribas Arbitrage¹ (1 rue Laffitte, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 janvier 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NACON et détenir 1 700 222 actions NACON représentant autant de droits de vote, soit 1,97% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NACON hors marché.

¹ Contrôlée par BNP Paribas SA.

² Sur la base d'un capital composé de 86 291 410 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.